

Compte rendu SNPTES du CSA du 21 octobre 2025

Informations de la présidente

Un décès est survenu au sein de notre établissement. La présidente nous associe à la présentation des condoléances à la famille et aux proches. Les informations, recueillies auprès de ses collègues et de ses proches, ont permis d'établir que l'agent était en télétravail au moment du décès. La présidence de l'Université de Lorraine a pris la décision de déclarer un accident du travail, motivant une enquête F3SCT sur l'organisation du travail. Une telle enquête est ouverte :

1° En cas d'accident de service grave ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ayant entraîné mort d'homme ou paraissant devoir entraîner une incapacité permanente ou ayant révélé l'existence d'un danger grave, même si les conséquences ont pu en être évitées ;

2° En cas d'accident de service ou de travail ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel présentant un caractère répété à un même poste de travail ou à des postes de travail similaires ou dans une même fonction ou des fonctions similaires.

Une délégation d'enquête F3SCT (incluant parité administrative et représentant du personnel) sera constituée au plus tôt mais nous souhaitons rappeler que le temps d'une enquête F3SCT peut être long, ce qui est nécessaire au recueil des faits et à leur analyse.

Dans un propos liminaire, vos élus pointent des situations de retenue sur salaire excessives pour des personnels en arrêt maladie : les services concernés vont être sensibilisés à nouveau à ces situations qui peuvent être évitées grâce à un échelonnement.

Lorys Guéri, vice-président en charge du développement de l'alternance et de la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV), a démissionné de ses fonctions car il a été élu directeur de l'IAE de Nancy.

Le MESR a annoncé prendre en charge la moitié seulement du Compte d'Affectation Spéciale (CAS) pension en 2026. Il n'accompagnera pas le déploiement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) par un financement supplémentaire ; les établissements ont la possibilité de décaler la date d'adhésion de leurs personnels, prévue nationalement au 1^{er} mai 2026.

Le SNPTES dénoncera tout report de cette date fixée pour nos trois ministères (Éducation Nationale, Enseignement Supérieur et la Recherche, Culture Jeunesse et sports) pour un projet qui est déjà moins favorable que celui d'autres ministères. Des craintes pèsent sur cette mesure nationale : voir le communiqué [Affiliation protection sociale complémentaire](#) - : un démarrage stoppé net par le ministère !

Concernant la Loi de Programmation de la Recherche (LPR), l'UL ne bénéficiera pas de nouveaux contrats doctoraux, ni d'augmentation des primes de la C1 du RIPEC (Enseignant chercheur) et du RIFSEEP (BIATSS). La prime d'installation des MCF pourrait être maintenue en tant que mesure d'entrée de carrière, tandis que des Chaires de Professeur Junior pourraient être accordées mais sans financement. L'incertitude demeure pour les possibilités de promotion par repyramidage des ITRF.

45 millions d'euros seraient abondés sur les COMP État / Université. L'UL est dans la vague 2 des COMP (2025 est la 2ème année). En 2026, le COMP doit porter sur 100% des missions.

Cette situation de sous-financement sur plusieurs postes de dépense a une implication directe sur les publications d'emplois.

Informations sur l'enquête bien-être au travail (1^{ère} VP)

L'UL doit encore recruter un contrat post-doctoral pour exploiter les résultats. Les grandes orientations seront mises en débat en fin d'année civile pour construire un plan d'actions avec les directions, soumis ensuite au CSA de juin 2026.

Point 1 : Approbation du PV du CSA du 23 septembre 2025

Vote : **Pour** à l'unanimité.

Vie institutionnelle

Point 2 : Intégration de l'unité LCPM au sein du LRGP au 01/01/2026

Le CSA et vos élus SNPTES ont suivi ce processus d'intégration, bien accueilli par les équipes.

Vote : **Pour** à l'unanimité.

Point 3 : Mise à jour du Règlement intérieur du CSA et de sa formation spécialisée

La mise à jour concerne uniquement la prise en compte de la codification de lois et règlements désormais abrogés.

Vote : **Pour** à l'unanimité.

Point 4 : Modification du Règlement intérieur du Pôle scientifique CPM (Chimie et Physique Moléculaire)

Vote : **Pour** à l'unanimité.

Point 5 : Modification des statuts de l'UR CEGIL (Centre d'Etudes Germaniques Interculturelles de Lorraine)

Vote : **Contre** (6 voix) ; 4 voix pour dont le SNPTES.

Point 6 : Modification du calendrier pédagogique 2025/2026

Vote : **Pour** à l'unanimité.

Ressources Humaines

Point 7 : Bilan d'exécution 2024 du Schéma Directeur Handicap

Le schéma directeur handicap est intégré dans le SD Egalité Diversité Inclusion (EDI) sous l'axe stratégique « Amplifier la politique handicap ». L'UL est lauréate d'un appel à projet Université Inclusive Démonstratrice. Elle déploie plusieurs dispositifs : 133 contrats d'emploi étudiant, 8 contrats doctoraux handicap, accompagnement des personnels, marchés réservés (pour 1 452 158 €), Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée), activités physiques et sportives, accessibilité numérique... mais aussi un volet Recherche : Pauline, Musautisme, DisHiEd.

1 620 étudiants accompagnés en 2024/2025, 28 doctorants déclarés, projet TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme) avec la résidence Le Gec de Nancy (coût de l'accompagnement étudiants : 990 128 €, dont dotation Ministère 530 000 €) ; 269 agents BOE (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi, coût de l'accompagnement des personnels : 65 452 €). Le taux d'emploi de BOE est en progression et atteint 4%, la contribution au FIPHP a été ramenée à 206 343 €.

Le SNPTES salue cette politique volontariste de notre établissement, qui est maintenue voire renforcée malgré un contexte budgétaire de plus en plus contraint. Elle a bénéficié pendant de nombreuses années de l'engagement et de la créativité d'Yves Cardellini, qui consacrera désormais son activité à EDI. Vos élus rappellent que l'engagement des composantes, des services, des équipes est nécessaire pour réussir l'intégration des collègues BOE, avec l'appui des différents acteurs au niveau de l'établissement.

Vote : **Pour** à l'unanimité.

Point 8 : Charte des cellules EDI

36 cellules ont été constituées, organisées en réseau autour d'une charte EDI et appuyées par un vademecum (recueil de renseignements pour les aider).

À la demande de vos élus SNPTES concernant le premier recueil de parole et de signalement, un groupe d'analyse des pratiques pourra être mis en place pour accompagner les écoutants.

Vote : **Pour** à l'unanimité.

Divers :

Point 9 : Rétroplanning des potentiels travaux CSA 2025/2026

Des points sont réglementairement débattus annuellement ou tous les 2 ans, et font l'objet d'une programmation proposée par l'Administration. Conformément au Code de l'éducation, et en dialogue avec la gouvernance, vos élus en CSA ont pu proposer des sujets supplémentaires à programmer, en raison du travail préalable de collecte d'informations et de formalisation pris en charge par les services, en vue d'un débat éclairé en CSA.

- **Activités externalisées** : lesquelles et sur quels périmètres, à quel coût en rapport avec des ETP (Equivalent Temps Plein) et compétences internes, avec quelle qualité du service rendu (condition de travail, accueil des usagers) ? Peut-on définir des orientations stratégiques au niveau de l'établissement ?
- **Patrimoine immobilier de l'UL** : propriété, location, occupation, état... Un état des lieux est le préalable nécessaire à tout avis du CSA sur une éventuelle dévolution du patrimoine immobilier.
- **Restauration employeur** : cartographie de l'offre de restauration pour les personnels (accessibilité géographique, continuité de service, offres de restauration alternatives, fréquentation...).

Point 10 : Suivi des propositions et avis du CSA du 23 septembre 2025

Questions diverses

Vos élus SNPTES se sont associés à une question portant sur l'offre de restauration étudiante, dramatiquement insuffisante en capacité sur plusieurs sites majeurs (Sciences avec la délocalisation partielle de filières CLSH, mais aussi Santé, Saulcy précédemment, Carnot...). Les étudiantes et étudiants prennent rang dans des files d'attente invraisemblables. Les RU sont parfois éloignés et ils arrivent en retard en cours dans des plannings contraints, ou doivent renoncer à une pause déjeuner saine à bas coût : tous et toutes voient leurs conditions d'études dégradées. La qualité du service rendu figurant parmi les compétences du CSA, les élus appellent à prolonger ou recommencer les échanges déjà initiés avec les services du Crous Lorraine.

Pour le SNPTES, malgré les contraintes fortes de cet acteur majeur du bien-être étudiant (budgets, postes, locaux...), des solutions d'organisation concertée déjà expérimentées doivent offrir à nos usagers étudiants le service attendu des restaurants universitaires en chaîne traditionnelle.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de précisions

Vos Élus SNPTES au CSA